



Editorial

Madame, Monsieur, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Beaucoup de personnes se souviendront de ce premier semestre 2017 empreint de joies, de peines, de malheur = Les joies de la grossesse, de la naissance, du mariage ; Les joies festives ou associatives ; Les joies de la réussite : aux examens, professionnelle ou sportive ; Les hommages ; Et puis des peines et malheurs comme la maladie, les hospitalisations, les admissions en maison de retraite, les deuils, les accidents, les incendies à répétition, les aléas climatiques ou encore les vols inadmissibles dans le cimetière...

Contrairement aux idées reçues et même s'il y a des difficultés parfois, le bénévolat est toujours d'actualité. Pour s'en convaincre, il suffit de constater l'inlassable activité des associations, l'implication des sociétaires et de la population. Conservons cet état d'esprit qui contribue à l'entraide, aux relations intergénérationnelles.

L'entente sportive revermontoise est comblée. Les deux équipes séniors montent dans la catégorie supérieure, les effectifs sont en hausse et la création d'une équipe féminine est une réussite. Sportifs, randonneurs, associations, musiciens, entre autres, portent haut les couleurs de la commune ; nous les en remercions.

Le banquet des classes a encore connu un vif succès. Après les débordements de 2016, j'en profite, au nom de la Municipalité, pour souligner le bon comportement des jeunes conscrits, une tenue vestimentaire appréciée, la brillante interprétation de La Marseillaise vers le monument aux morts, la correction et l'entraide qui ont prévalu tout au long des festivités. Merci à toutes et tous, vous avez été exemplaires. J'espère qu'il en sera de même dans les années futures et que les conscrits 2017 porteront la bonne parole à leurs successeurs.

Avec déjà une cinquantaine d'interventions, les Sapeurs-Pompiers ont été trop souvent sur la brèche avec les secours à personne, les accidents, les incendies successifs. Nous avons dénombré 14 départs de feux plus ou moins importants qui ont mobilisé le Centre de Première Intervention, les Centres de Secours voisins, la Gendarmerie. Feux accidentels, volontaires, criminels ? Les enquêtes en cours permettront, je l'espère, d'apporter des éclaircissements et pourquoi pas d'arrêter le (ou les) coupable (s). Plusieurs rumeurs, commentaires, suppositions sont divulgués au bon gré de chacune ou chacun, bien souvent sans fondement et sans preuve. Le Maire que je suis est informé régulièrement et il n'y a pour l'instant rien de tangible. Laissons travailler les personnes habilitées, mais surtout je vous demande d'être vigilant et de m'informer (en toute confidentialité) de toute attitude suspecte.

Le CPI communal est un centre de première nécessité. Les Sapeurs-Pompiers ne sont pas assez nombreux. Ils recherchent des femmes et, ou des hommes dévoués, motivés. Avec davantage de volontaires, les rotations sont plus aisées, cela demande moins de temps de présence pour chacun d'entre eux, donc la tâche moins lourde à supporter. Être Pompier, c'est un engagement volontaire et citoyen. La population a besoin de vous car « ça n'arrive pas qu'aux autres, ». Alors aucune hésitation, faites le premier pas !!!! N'oubliez pas que la commune a énormément investi depuis 2002.

Le 08 mai a été un jour très particulier avec la commémoration de « La Victoire 1945 », mais surtout avec la remise de la Légion d'Honneur à Monsieur Alfred BLATRIX. Il avait déjà reçu la Croix de guerre avec palmes en argent et la Croix du Combattant pour faits de guerre en 1944. Ce combattant de l'ombre très assidu, surnommé « Sanglier 1 » a amplement mérité cette haute distinction même s'il a fallu attendre 73 ans après la libération de notre secteur. Ce fut une journée très émouvante pour ce toujours jeune homme de 96 ans, pour sa famille (de ses enfants jusqu'aux arrière petits-enfants très émus), pour toutes les personnes présentes. Nous reviendrons plus longuement sur cette manifestation dans le bulletin municipal de fin d'année car il est de notre responsabilité de faire **perdurer le devoir de mémoire pour toutes celles et ceux qui se sont battus pour que la France reste la France.**

Le Maire : Laurent PAUCOD



Alfred BLATRIX



TRAVAUX DIVERS

RÉALISÉS

- Installation de boîtes à lettre CIDEX pour le compte de la Poste.
- Aménagement intérieur du gîte communal (peinture, électricité, plomberie, fenêtres.).
- Aménagement de sécurité réalisé sur l'escalier reliant l'école au lotissement de « la Paysanne ».
- Ré-engazonnement de l'espace vert à l'arrière du monument aux morts.
- Ajout d'un point lumineux route de Soblay, pour sécurisation des piétons.
- Travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (Mairie ; Ecole ; Salle du Farget).

EN COURS

- Construction des logements locatifs de Bourg Habitat
- Route du Colombier : Implantation d'un transformateur électrique 22Kv / 380v pour alimentation bâtiment Bourg Habitat.
- Programme de travaux voirie 2016, Solde des travaux (Juin / Juillet)

PROGRAMMÉS

- Remise en état du cimetière, incluant l'amélioration des allées de circulation.
- Aménagement sécuritaire du carrefour « Chemin chez l'André/Route de Gravelles ».
- Aménagement des accès aux zones forestières des bois de La Chat et des Feuilles rouges.
- Aménagement du parking de la Place de la Salle des fêtes
- Programme de travaux voirie 2017 (Août / Septembre).

AFFAIRES DIVERSES

DÉPÔT D'UN DOSSIER D'URBANISME

Les dossiers d'urbanisme doivent être remis en Mairie soit :
 → par lettre recommandée avec accusé de réception
 → pendant les horaires d'ouvertures du secrétariat de la Mairie
 Rappel des horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00
 & samedi de 08h30 à 11h

Fermé le vendredi

**Tous dossiers d'urbanisme ne respectant pas les deux cas stipulés ci-dessus,
 ne seront pas traités par la Mairie.**



PARTICIPATION CITOYENNE

Vous souhaitez devenir référent bénévole dans le dispositif de « Participation Citoyenne » ? Cela est simple : rendez-vous au secrétariat de la Mairie aux horaires d'ouverture avec la photocopie de votre carte d'identité. Cette « Participation Citoyenne » est pilotée par la Brigade de PONT D'AIN, elle s'appuie sur les habitants pour qu'ils soient des relais locaux dans le cadre de la prévention des actes de malveillance.

Cette « Participation Citoyenne » a pour objectifs :

- signaler des véhicules suspects
- aider à la réactivité de la gendarmerie
- développer la prévention vis-à-vis des actes de malveillance
- renforcer la solidarité entre voisins
- sensibiliser les habitants à la sécurité et tranquillité de tous



Sur 500 matières actives encore vendues, 60 sont connues pour être cancérogènes, mutagènes-perturbateurs endocriniens. En 2020, la plupart de ces matières seront interdites pour les espaces verts. 65000 tonnes de matières sont utilisées en France dont 93 % pour un usage agricole et 7 % par les particuliers.

Les pesticides sont la 1ère cause de pollution de l'eau.

Un grand nombre de captages d'eau naturelle (372) en France ont été abandonnés à cause de leur concentration en pesticides. Outre l'incidence de ces produits sur l'eau, on ne mesure pas encore tout ce qui concerne

a / l'impact sur la faune – ex : sur les insectes de jardin (coccinelle, chrysope, ...insectes pollinisateurs...)

b / l'impact sur l'homme : inhalation, ingestion, chaîne alimentaire avec effet d'accumulation, par la peau ...

On parle d'intoxications chroniques (population en général) ou d'intoxications aiguës.

Elles ont pour conséquence des baisses de la fertilité, des maladies du fœtus, des maladies neurodégénératives, des maladies immunes, des cancers...

Près de nous, 61 matières actives ont été repérées, uniquement dans la Reyssouze parmi lesquelles → 39 herbicides → 7 fongicides → 6 insecticides

La campagne menée aujourd'hui « 0 PESTICIDE » a plusieurs objectifs parmi lesquels celui de répondre à un 1er enjeu : réduire l'utilisation des pesticides et en priorité les HERBICIDES.

Le but premier est de :

→ réduire les transferts vers l'eau,

→ former aux méthodes de désherbage alternatives,

→ sensibiliser les professionnels mais aussi les particuliers.

La commune travaille actuellement sur la préparation de son PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL, aidée par le Syndicat SBVR (Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze).

Ce plan s'articule autour de plusieurs étapes :

→ un inventaire de nos pratiques sur la commune, une cartographie des zones où désherber, avec quelles méthodes alternatives, les zones de transfert vers les cours d'eau, les zones où la population est sensible, etc...

→ Il ressortira de ce diagnostic des propositions d'amélioration, notamment en matière d'acquisition de matériels, de sensibilisation de la population, d'information de la population pour expliquer pourquoi l'on ne traite pas ou plus telle ou telle zone.

→ Un bilan annuel permettra de se placer dans un processus d'amélioration continue.

Dans un premier temps nos trois agents communaux ont participé à plusieurs réunions d'information et de partage d'expériences avec d'autres communes, ont suivi des formations et obtenu leur certificat 0 Phyto, ont testé des matériels. Un programme pour l'acquisition de matériels a d'ores et déjà été inscrit au budget 2017. La Commune devrait signer courant Juillet une Charte d'engagement à lutter contre les produits phytosanitaires pour marquer sa volonté d'être active dans ce combat pour un meilleur environnement.

Une réunion d'information devrait être organisée avec la population pour l'informer sur les détails de ce dispositif et présenter aux habitants, que cela intéresse, des techniques et des moyens alternatifs pour traiter leurs espaces verts en toute sécurité.

Faut-il tout désherber ?

Plusieurs approches existent, travailler avec le végétal, enherber les pavés, utiliser des jachères fleuries.

La notion de propreté est toute RELATIVE- il faut changer notre regard – Ex : les cimetières : désherber ou enherber ? (ex de la commune de ST Paul en Jarez dans la Loire)

Plusieurs textes réglementaires ont été arrêtés dont celui du 12/09/2006 concernant les périodes où traiter – concernant les dispositions à prendre en fonction de la proximité des cours d'eau.

Mais également celui du 27/06/2011 concernant les équipements pour les enfants et personnes vulnérables, les substances interdites à l'utilisation dans les parcs, les espaces verts, les équipements sportifs, l'obligation de baliser (panneaux d'information qui précisent quand un terrain a été traité et quel délai respecter avant de le pratiquer).

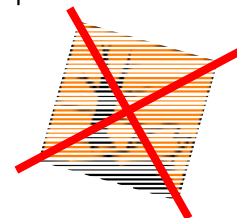
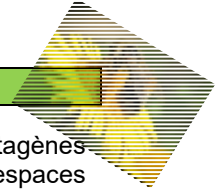
Autre question à se poser : comment ?

On peut aussi utiliser les paillages (ex : chanvre/copeaux de bois/minéral...)

On peut avoir recours aussi aux plantes couvre-sol (ex : le lierre Bellecour peu grimpant), procéder au désherbage mécanique (rouleaux/brosses rotatives/herses / têtes de coupe à lame contrarotative (sans risque de coupe).

Tout cela peut faire l'objet d'échanges avec tous ceux que le sujet intéresse ou concerne ...

Les clefs pour réussir ? L'implication des élus, des agents techniques, de la population et une communication continue avec elle, l'adaptation des outils techniques ...

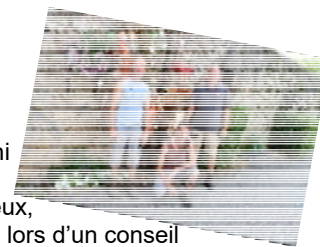


CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Pour mémoire, le conseil municipal d'enfants a été élu le 16/12/2016 et se compose, de manière paritaire, d'élèves des classes de CM1 & CM2. Dans le cadre des TAPs, les séances de travail se déroulent chaque Lundi, durant une heure. Les élus ont réfléchi à l'émergence de projets, ayant en commun le sens d'être utile au plus grand nombre. Les projets imaginés par les enfants ont été : City stade, Table d'orientation, Arbre à vœux, Parc à chien, Aire de jeux, Sapin de Noël partagé. Suite à la présentation de ces projets lors d'un conseil municipal présidé par Monsieur le Maire, les enfants ont opéré à une priorisation de leurs projets selon 2 critères principaux, à savoir le lieu d'implantation et le coût de réalisation. Ce travail a fait ressortir 3 projets classés comme suit :

- arbre à vœux installé en face de la Mairie pour début Juin.
- table d'orientation à la Croix de la dent (Etude en cours)
- city stade sur le plateau sportif au Farget (Etude en cours).

L'Arbre à vœux est destiné à recueillir, sur la prochaine période estivale (Août & Juillet), l'expression de souhaits émanant de l'ensemble de la population. Les vœux et idées relevés alimenteront, à partir de Septembre/Octobre, les futures réflexions des élus du conseil municipal d'enfants.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde est en cours de finalisation afin d'être présenté au service préfectoral compétent. Cependant, il nous a été recommandé d'intégrer dans notre document une liste de personnes volontaires pour constituer une réserve citoyenne communale. De quoi s'agit-il ? De disposer de relais locaux dans chacun des hameaux de notre commune de faire remonter des informations à la Mairie lors de situation de crise telles que la Canicule, Tempête et de pouvoir visiter les personnes isolées, identifiées dans nos hameaux. Les personnes intéressées pour adhérer à cette démarche au sein de notre équipe relais sont invitées à se faire connaître en Mairie, **au plus tard pour fin Août 2017.**

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme présenté lors de la réunion publique d'information du 27 Janvier 2017, la Municipalité a engagé cette démarche d'extinction de l'éclairage public pour réaliser des économies sur notre facture énergétique communale. En cohérence avec l'échéancier prévu, le conseil municipal, ayant pris connaissance de l'étude d'avant-projet détaillé (APD) fournie par le SIEA*, a délibéré favorablement, en date du 24/04/2017, pour la mise en œuvre des travaux inhérents au projet d'extinction de l'éclairage public de notre commune. Les travaux sont prévus en Juin/Juillet, pour une extinction effective au mois de Septembre 2017. Une signalisation spécifique sera implantée aux accès principaux de notre territoire communal pour information des usagers. La plage horaire d'extinction sera 23h30 et 05h30.

* SIEA : Syndicat Inter-communal d'Electricité de l'Ain



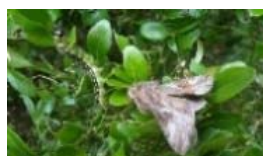
HAIES & FOSSÉS : ÉLAGAGE COMMUNAL ?

La municipalité, soucieuse de sa maîtrise des coûts, a entrepris un travail de recensement des haies et fossés dont l'élagage et la tonte sont assurés par les agents communaux. En effet, les haies implantées sur des parcelles « privées » ne sont pas destinées à être entretenues par la collectivité. A l'issue de ce travail d'identification des zones concernées, leurs propriétaires seront invités, par courrier, à assurer l'entretien de leurs haies voire fossés. Une fois de plus, nous faisons appel au civisme de chacun pour le bien de tous.

PYRALE DU BUIS

La pyrale du buis... Qui ne connaît pas ce nom pour une chenille verte qui a envahi nos buissons ce printemps et qui deviendra papillon cet été. Cette espèce invasive a été importée d'Asie orientale suite au commerce de buis... Courant février, les dernières larves de chenilles de la saison précédente sortent d'hivernage et **commencent à s'alimenter, elles dévorent les feuilles de buis !** Elles ont passé l'hiver dans la face intérieure d'une feuille dans une sorte de cocon fait de feuille et de soie blanche. Puis, fin mars, la chenille se transforme en papillon : début de la période de vol et de reproduction. Cette première génération de papillon prend son vol fin mai, début juin. Un seul papillon pond environ 200 œufs. Les papillons sont **exclusivement nocturnes** aux ailes blanches bordées de marron. En France, on constate **deux à trois générations** par an. En quelques années, l'insecte, qui n'a pas de prédateur sur le territoire, a su résister aux périodes de froid et a fait des ravages sur les buis. Mais que faire ?

Les jardineriers proposent des traitements dont l'efficacité reste toute relative. Et surtout les produits peuvent détruire d'autres animaux qui se nourrissent de feuilles... L'utilisation de pièges à phéromones permet de capturer les mâles mais ne peut pas limiter la prolifération de l'insecte. Pratiquer une taille pour les buis attaqués chez le particulier est une réponse, certains proposent une taille plus ou moins marquée, d'autres suggèrent une taille à la base, complétée par une plantation. Mais les buis qui bordent les chemins, les sentiers resteront encore pour longtemps les fantômes d'eux-mêmes. Il reste à espérer que la Pyrale du buis, qui fait désormais partie du décor, sera, comme la plupart des espèces invasives, soumise aux mêmes lois naturelles : en quelques années les populations se stabilisent et décroissent même parfois...



ASSOCIATION FAMILIALE

La trêve estivale que nous espérons agréable et ensoleillée pour toutes et tous permet de faire le point sur l'action de votre Association Familiale au cours de cette première partie de l'année. **Les manifestations** qui l'ont rythmée ont eu un succès mitigé (Troc des jardiniers, après-midi jeux, marché de printemps) mais certaines sont à mettre en valeur : La première **nuît du cinéma gourmand** avec une soixantaine de participants ayant beaucoup apprécié aux entractes les encas salés de **Florian du Plateau gourmand**, les fromages de **Sarah de la ferme de la Bouvatière** et les encas sucrés de **Violaine de la cour de Récré**, accompagnés du pétillant de **Gabin**.

Une nouvelle nuit devrait être proposée l'année prochaine sur un thème différent. **Le troc des livres** où tout le monde pouvait amener et prendre les livres de son choix, a vu la présence de monsieur Jean-François Dupont, enseignant au collège de Pont d'Ain, qui a dédié son dernier ouvrage et retrouvé certains (es) de ses anciens (es) élèves.

Parmi **les activités proposées** cette année, la Zumba, le Yoga, la chorale adultes ont eu une forte influence.

Pour la rentrée nous vous proposons :

- gymnastique sportive pour les enfants (2 groupes d'âge, le lundi en fin d'après-midi)
- gymnastique d'entretien et d'étirement (le lundi en début d'après-midi)
- gymnastique cardio (le mardi en début de soirée)
- gymnastique tonique (renforcement musculaire, stretching, Pilates le mardi en soirée)
- zumba pour les enfants (en 1 groupe de 6 à 12 ans, le lundi en fin d'après-midi)
- zumba adultes (le lundi en soirée)
- chorale adultes (le mercredi en soirée)
- chorale pré-ado ado (le jeudi en fin d'après-midi)
- yoga (6 groupes : 2 le lundi en soirée, 2 le mardi matin et 2 en soirée)
- informatique (un groupe de débutants en alternance avec un groupe de confirmés le mardi en soirée)
- conversation en anglais (un groupe de débutants, le mercredi en début de soirée et un groupe plus avancé en soirée)
- atelier couture (le mercredi en soirée et le jeudi matin)
- rencontre mensuelle de lecture (le premier dimanche matin de chaque mois)
- atelier Poterie (2 groupes à des jours à définir)
- sophrologie (lundi matin et jeudi en soirée)

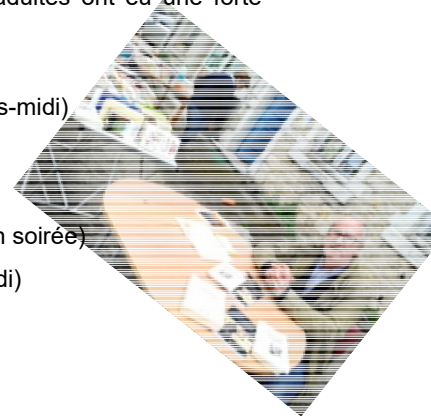
Et pour la rentrée, le retour de **Charlotte** pour une **activité Moderne Jazz - hip hop** (pour les 10-15 ans et +, le mardi en début de soirée). Les jours, les horaires, les lieux de toutes ces activités seront précisés le soir de l'Assemblée Générale (**vendredi 8 septembre 20 h**) en présence des animatrices/eurs, les deux premiers cours sont gratuits et sans engagement. Un tirage au sort sera effectué à partir des inscriptions enregistrées à cette occasion et le gagnant se verra offrir le prix de son activité.

L'Association Familiale vous ouvre aussi les portes de la bibliothèque tous les samedis de 10h30 à 12h, et les mercredis de 14h à 15h en période scolaire. Les bénévoles sont à votre écoute et peuvent demander à la BDP les ouvrages que vous désirez. Afin de faciliter les échanges de livres, l'Association va proposer à la mairie d'installer une étagère dans les abris-bus de la commune en commençant par celui du village où chacun pourra prendre ou déposer des ouvrages.

Par ailleurs les deux sentiers de la poésie viennent d'être rénovés avec de nouveaux haïkus écrits par les élèves de CE1 de l'école primaire. D'autres poèmes seront installés dès que possible. Depuis 2001, toutes les trois semaines, le jeudi, dans le cadre du cinéma rural itinérant, elle assure la projection en numérique, d'un film pour enfants (16h ou 18h30) ou pour adolescents et adultes (**attention nouvel horaire pour se coucher plus tôt : 20h**) aux prix toujours imbattables de 1,5 € pour les moins de 14 ans et 3 € pour les autres. **709** entrées ont été comptabilisées depuis janvier. Le programme des films se trouve sur les sites internet de la mairie et de l'association familiale.

Toute l'équipe de l'association se veut à l'écoute de toutes et tous dans le souci permanent de satisfaire chacune, chacun. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à venir nous rejoindre. Nous pensons en particulier aux nouveaux habitants de la commune que nous nous ferons un plaisir d'accueillir.

Enfin et surtout un grand merci à toutes les bonnes volontés qui assurent le dynamisme de notre association notamment à toutes celles et ceux qui se sont investis dans les TAPs (Temps d'Activités Péri-scolaire) pour les enfants.



BULLES DE SOURIRE

« *Bulles de sourires* » est un centre de loisirs intercommunal accueillant des enfants âgés de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires.

Installé depuis le 1^{er} sept 2015, au 125 route du Farget, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation ont, depuis cette date, fait évoluer le centre de loisirs en s'appropriant les espaces intérieurs et extérieurs. En effet, un potager à hauteur des enfants a été mis en place, dans lequel poussera toutes sortes de fruits et légumes (des fraises, des tomates, des radis, ...) et toutes sortes de fleurs.

De nouvelles activités ont été proposées (bateau de pirate géant, totem indien géant, jardinage,) ce qui nous a permis d'accueillir de plus en plus d'enfants et faire vivre le centre de loisirs au quotidien.

L'équipe est composée de Maximose GILLARD, animatrice stagiaire BPJEPS*, de Cécile COTE et Catherine FLAK, animatrices périscolaires, d'Alexandra DUPUY, directrice adjointe et Ludovic COLLET, directeur.

Cette même équipe aspire à mener à bien tous ses projets (mise en place d'un séjour extérieur, pérenniser le nouveau potager et continuer à s'approprier les lieux en décorant le centre avec les créations des enfants.)

Pour suivre notre activité, venez visiter le site de l'association familiale, rubrique « atelier périscolaire centre de loisirs » (www.af-saintmartindumont.fr) ou retrouvez-nous sur Facebook à **CDL bulles de sourires**.

« *Bulles de sourires* » est aussi un atelier périscolaire ouvert de 7h00 à 8h45 du lundi au vendredi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 11h30 à 18h30. Après le goûter, les enfants sont libres de faire des jeux intérieurs ou extérieurs, selon la météo : jeux de société, jardinage, dessins, ... Ils ont également la possibilité de faire leurs devoirs en attendant l'arrivée de leurs parents.

(*brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)





Entente Sportive Revermontoise

Stade municipal Gaston Gaillard

Couleurs : Rouge et noir

Société fondée en 1951

Saison 2016-2017 s'achevant ainsi sur les accessions des équipes Séniors 1 et 2 et les bonnes performances de la jeunesse Revermontoise, malgré tout l'été sera encore sport au stade Gaston Gaillard ! L'Assemblée Générale du Vendredi 23 Juin prochain viendra clore l'exercice 2016-2017 sur les plans sportifs et associatifs puis l'été commencera avec « l'Après-midi Féminines » qui aura lieu le **Samedi 1^{er} Juillet de 14h et 16h** au stade Gaston Gaillard de St Martin. Cette action sera consacrée aux jeunes filles de U6 à U13 licenciées et NON LICENCIÉES. Ainsi les joueuses pourront découvrir et pratiquer le football entre filles uniquement. S'en suivra du travail en interne pour les bénévoles de l'ESR afin de lancer la saison 2017-2018 sous les meilleurs auspices. Cette nouvelle saison débutera par « La Matinée Découverte du Football » pour les enfants U6 à U13 souhaitant s'essayer à la pratique du ballon rond. Cette matinée aura lieu le **Samedi 26 Août 2017 de 9h30 à 12h** toujours sur les installations municipales. Fort de 240 licenciés, le club souhaite avant tout fidéliser ses licenciés masculins, féminins, jeunes, adultes, dirigeants, sponsors et autres sympathisants mais aussi renforcer ses effectifs et son encadrement. Si vous êtes intéressés pour rejoindre une équipe dynamique et porteuse de projets, alors vous serez les bienvenus à l'E.S.R ! Pour plus d'informations, veuillez trouver ci-dessous les contacts pouvant correspondre à vos interrogations.

→ Président : M. Patrice VUILLOT – 06.17.25.73.88

→ Directeur Sportif : M. David GREGORI MARTINEZ – 07.50.41.85.50

→ Responsable Football d'Animation (U6 à U13) : M. Thibault VALLET – 06.73.77.26.46

→ Commission « Manifestations » : M. Pierre-Alain FARGES – 06.60.67.27.98

Bonnes vacances à tous et vive l'ESR !

CAISSE À SAVON

Cette manifestation organisée sous l'égide du comité des fêtes de St Martin du Mont, est prévue de se dérouler le **Dimanche 03 Septembre 2017**.

Notre village, par sa topographie, possède un atout auquel une caisse à savon ne peut résister. C'est pourquoi, en relation avec le comité du Lyonnais de caisse à savon et la municipalité, nous avons imaginé le déroulement de cette course. C'est une grande première pour les membres de notre comité des fêtes mais aussi des associations partie prenante.

Cette course se déroule dans le cadre officiel du championnat du Lyonnais, qualificative pour le championnat d'Europe 2018. 60 à 70 concurrents licenciés sont attendus auxquels s'ajoutent 15 équipages « Folkloriques », à savoir des caisses à savon fabriquées par des « novices téméraires ». Le parcours emprunte la **descente de St Martin (RD 64 d)** sur une distance de 970m et comporte quelques points techniques intéressants selon les experts du comité du lyonnais venus le tester le 29 Avril dernier.

L'accueil des concurrents est prévu à partir de 7h30-8h00 pour un départ de la 1^{ère} manche dite de reconnaissance à 09h00. La 2^{ème} manche prévue à 10h45-11h00 au plus tard. Le repos et la convivialité pour tous seront orchestrés par nos bénévoles. La reprise des 2 manches de l'après-midi est prévue pour 14H00. La remise des récompenses est fixée à 18h30. Remerciements à tous les bénévoles déjà embarqués dans cette « aventure » et à ceux qui nous rejoindront prochainement. Nous espérons que cette manifestation sera l'occasion de mieux faire connaître notre commune et qui sait voir émerger un club local de caisses à savon.

INSTITUT « SOIN DE SOI »

Dans cet institut ouvert depuis juin 2013, Valérie et Isabelle vous accueillent dans une ambiance zen et chaleureuse. Elles vous proposent des soins du visage, du corps, relaxants, amincissants et sont également spécialistes en épilation durable à la lumière pulsée. Vous pourrez trouver des produits cosmétiques de marque française et grâce aux bons cadeaux, offrir bien être et détente. L'institut se situe au 405 route du Farget, joignable au 04 74 36 27 44.

Le parking adjacent à l'institut facilite le stationnement et « SOIN DE SOI » sera ouvert tous l'été.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 14h- 19h - Mardi- jeudi- vendredi : 9h- 19h

Mercredi : 9h-12h - Samedi : 9h- 14h



14 JUILLET 2017

Le comité des Fêtes vous propose :

À partir de 18h00 :

Défilé avec la participation de l'Harmonie
Dépôt de gerbe au monument aux morts
Suivi d'un apéritif offert par le comité

À partir de 19h00 :

Vente à emporter de poulets rôtis (13 €)
Vente de galettes salées et sucrées
Commandé à l'avance auprès de : Mme VERNOUX au 04 74 35 52 39

À partir de 19h30 :

Repas (self-service)
Bal champêtre gratuit, animé par un DJ
Feu d'artifice et buvette

BRÈVES DE LA MAIRIEINTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX :

Les agents communaux sont très souvent interpellés par des habitants pour intervenir sur différents types de travaux qui concernent leurs lieux d'habitation ou leur quartier. Afin d'assurer une meilleure programmation de ces interventions, il est apparu nécessaire d'améliorer la communication entre la mairie et les habitants, en formalisant les différentes demandes, par un document simple à remplir. Chaque agent communal se verra confier un jeu de ces formulaires. Un formulaire sera remis à chaque personne mandante qu'elle déposera à la Mairie pour que l'intervention soit appréhendée de la meilleure manière possible et programmée.

CAFÉ EPHEMERE :

Le café éphémère a ouvert ses portes les 21, 22 et 23 avril. Il a connu une belle affluence et toutes les générations ont pu se côtoyer, discuter autour d'un petit verre. Le dimanche 23 avril, les personnes se présentant avec la carte d'électeur (1er tour des présidentielles) se sont vu offrir un café ou une autre boisson. La prochaine ouverture sera en Septembre lors des galettes de l'Association de la Fruitière.

MAIRIE DE SAINT MARTIN DU MONT

215, rue de la Mairie
01160 SAINT MARTIN DU MONT
Tél. : 04 74 35 50 06
Fax. : 04 74 35 51 69
@mail : mairie@saintmartindumont.fr
Site internet : www.saintmartindumont.fr

COMPORTEMENT RESPONSABLE en VOITURE !!!!

Nous vivons à la campagne et pourtant !!! la voiture engendre chez nous, comme en ville, encore beaucoup d'incivilités !!!

→ Au cœur du village, quand les véhicules stationnent sans tenir compte des passages des bus scolaires, occasionnant de longues files d'attente.

→ Au cœur des hameaux, quand certains circulent à vive allure, sans tenir compte des enfants, des personnes âgées ou à mobilité réduite ou simplement des animaux domestiques.

Perdre une ou deux minutes en ralentissant et en conduisant de manière responsable, est-ce si difficile ?

BRUITS DE VOISINAGE :

Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en date du 12 septembre 2008 :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivantes :

→ les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 19h30

→ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

→ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 08h30 à 12h00
Fermé le vendredi
Samedi : de 08h30 à 11h00

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION :

Local CPI : 04 74 35 56 17
Mobile CPI : 06 80 72 22 20
Mobile Chef de corps : 06 45 85 87 72

